



DEVENIR MEMBRE

Vous souhaitez adhérer au Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, ce document vous permettra de compléter au mieux votre dossier de candidature et de réfléchir à votre politique Ville-Santé.

Après avoir pris connaissance des engagements des Villes-Santé, il convient de :

- ♦ Présenter une demande d'adhésion signée par votre Maire et se référant aux principes généraux et critères établis par l'OMS
- ♦ Accompagner cette demande d'un dossier présentant les orientations que votre ville entend prendre pour la mise en œuvre d'un programme local Villes-Santé et votre participation au Réseau (voir ci-dessous).
- ♦ Venir participer à une réunion de Bureau du RFVS au cours de laquelle les représentants de votre ville (au moins un élu et un technicien) présenteront votre ville et le projet Villes-Santé.
- ♦ Après un avis favorable du Bureau, soumettre votre décision d'engagement au programme Villes-Santé et l'adhésion au RFVS à votre Conseil Municipal.
- ♦ Acquitter les frais d'inscription,
- ♦ Informer le Réseau de la date du conseil municipal qui a validé la dernière déclaration des Villes-Santé (à ce jour, Déclaration de Zagreb). Cette validation pourrait avoir lieu pendant le même Conseil municipal qui validera votre adhésion au RFVS.

ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1) Lettre de motivation du Maire

2) Engagement

Le Maire et le Conseil Municipal de.....confirment leur intérêt à la politique de l'OMS « Santé 2020 » et leur volonté de mettre en œuvre une politique locale de Ville-Santé.

En présentant leur candidature, ils s'engagent, si celle-ci est retenue :

a) à prendre en compte la santé comme un objectif prioritaire de l'action municipale à intégrer dans l'ensemble des secteurs d'activités, et pour ce faire à suivre les recommandations suivantes :

- Désignation d'un ou de plusieurs élus et d'un technicien responsables du projet
- Etablissement d'un comité de pilotage municipal associant des représentants de différents secteurs, élus et techniciens, en particulier ceux qui s'impliquent dans la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement durable (Agenda 21,...), la politique de la ville, l'urbanisme et tout secteur qui lutte pour réduire les inégalités.
- Promotion des principes de la santé pour tous et de Villes-Santé, sensibilisation de l'ensemble de la municipalité, de la population et des partenaires.

- Etablissement des orientations Villes-Santé en lien avec le comité de pilotage, dans les deux ans qui suivent l'adhésion, et démarche pour intégrer la santé dans toutes les politiques municipales ou communautaires.
- Annuellement, réalisation d'un bilan sur les politiques qui prennent en compte les orientations Villes-Santé,
- Signature de la déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS. Une nouvelle déclaration sera publiée par l'OMS fin 2014, en attendant, la Déclaration en vigueur est celle de Zagreb « Santé et équité en santé dans toutes les politiques locales ».

b) *à participer activement à la vie du Réseau :*

- Participer régulièrement aux réunions, Assemblées générales, Journées de travail, Colloques, contribuer aux groupes de travail et aux réseaux régionaux des Villes-Santé,
- Mettre à disposition du Réseau et des villes, des informations, réflexions et documentation pouvant leur être utiles, en particulier par le biais des pages individuelles des Ville-Santé sur le site Internet www.villes-sante.com
- Mentionner l'appartenance de la ville au Réseau Villes-Santé lors de réunions, colloques
- Identifier en tant que telles les actions menées dans le cadre du projet local Villes-Santé, par exemple en utilisant le logo Villes-Santé.

3) Informations concernant les actions locales

a) *Des priorités ont-elles été définies pour les actions menées actuellement dans le domaine de la santé publique ?*

- Si oui lesquelles ?
- Avez-vous actuellement un Plan local de Santé ou des exemples de la santé intégrée dans des politiques municipales/communautaires ?
- Seront-elles à cette occasion modifiées, élargies, intégrées dans d'autres priorités.
- Quelles seront vos futures priorités ?

b) *Mise en œuvre du projet / Organisation / Moyens envisagés*

- Désignation du binôme élu et technicien chargé de mettre en œuvre la politique Villes-Santé
- Moyens à disposition
- Quels moyens comptez-vous utiliser pour agir de manière transversale, partenariale et participative ?
- Comment mettre la santé dans toutes les politiques locales ?
- Dispositif(s) existant(s) sur lequel la politique Villes-Santé pourrait s'appuyer

Nous vous remercions d'envoyer la lettre signée par le Maire, une copie de l'engagement, ainsi que les informations relatives à vos actions, au secrétariat du Réseau (cf adresse ci-dessous)